



TARIFS DU GAZ : PETITE BAISSSE DU TARIF GAZ POUR DE SCANDALEUX BENEFICES DE GDF SUEZ

Les prix des produits pétroliers ont baissé de 70% depuis l'été 2008. Ils se situent actuellement au même niveau qu'en 2004 alors que depuis cette date les tarifs publics du gaz ont augmenté de 50%.

Dans le même temps, le Groupe a annoncé un résultat en hausse de 13% (à 6,5 Milliards d'€) et la marge faite sur le tarif aux consommateurs gaz en progression de 1,3 Milliards d'euros entre 2004 et 2007 n'a pas baissé en 2008.

La presse annonce une baisse qui pourrait être de 10% au 1^{er} avril. Pour la FNME CGT, cette date est trop tardive, car postérieure aux mois d'hiver, où se concentrent les consommations des ménages. La FNME CGT demande que les consommateurs bénéficient, rétroactivement, d'une baisse des tarifs de 10% sur leurs consommations de l'hiver 2008-2009. Elle rappelle que les clients industriels ont bénéficié d'une baisse rétroactive au 1^{er} janvier 2009 de 20%.

Proposer une baisse de 10% du tarif public du gaz c'est se moquer des consommateurs.

La FNME CGT réitère sa demande d'une formule tarifaire calée sur les coûts réels d'approvisionnement et non sur un modèle mathématique comme c'est le cas depuis plusieurs années. Ces coûts réels, basés sur la comptabilité, seraient facilement contrôlables par une commission réunissant les représentants des consommateurs, des élus et des organisations syndicales. Les administrateurs salariés CGT de Gaz de France ont demandé régulièrement, entre 2003 et 2007, une analyse de la marge, information qui leur a été refusée. L'opacité qui entoure les tarifs est faite pour cacher l'augmentation des marges de l'entreprise sur le dos des usagers.

Ainsi, au-delà de la baisse de 10% sur les factures de l'hiver, les tarifs devront baisser de nouveau au 1^{er} avril.

En résumé la FNME CGT réclame :

1. Une baisse de 10 % rétroactivement au début de l'hiver gazier
2. Une deuxième baisse applicable au 1^{er} Avril d'au moins 10 % supplémentaire
3. Mise en place d'une commission pour le calcul du tarif public gaz